

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Le présent document établit les conditions générales de location par la micro-entreprise, représentée par Marion Lamirand (SIRET en cours d'immatriculation, nom d'enseigne : Chez Pola), de location de vaisselle ancienne chinée, de décoration vintage et de petits mobiliers, au client donneur d'ordre.

Le versement d'acompte vaut acceptation de ces conditions générales.

### COMMANDE ET FACTURATION

L'établissement d'un devis ne vaut pas réservation du matériel et ne garantit pas sa disponibilité.

Toute commande de location de matériel par le client est considérée comme acceptée par Chez Pola dès la réalisation des trois conditions suivantes :

- l'établissement d'un devis écrit par Chez Pola et son acceptation expresse et écrite par le client. Le devis devient alors une réservation.
- le paiement par le client d'un acompte de 30% correspond au montant de sa commande
- la remise par le client d'un chèque de dépôt de garantie correspondant à 3 fois le montant de la commande

Le solde sera réglé au plus tard le jour de la livraison de la commande.

Le montant de commande devra être au minimum de 150€ HT (entreprise non soumise à la TVA selon l'article 293 B du CGI).

Conformément à l'article 33 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 modifiée en mai 2001, et à l'article L441.6 du code de commerce modifié à la même date, le non-paiement des factures à l'échéance fixée entraînera quel que soit le mode de règlement prévu, des pénalités de retard sans qu'il soit nécessaire d'adresser de relance au client donneur d'ordres.

### PRIX DE LA COMMANDE

Le prix est libellé en euros.

Les prix sont hors taxes (entreprise non soumise à la TVA selon l'article 293 B du CGI).

Le prix de la commande s'entend pour une durée de 24h de location (sauf accord particulier figurant sur la commande) incluant la prise en charge et la restitution.

Les jours, horaires et lieu de prise en charge et de restitution devront impérativement figurer sur la réservation (devis accepté) du client.

Le prix est établi conformément au tarif en vigueur visible sur le site internet [www.chezpola.fr](http://www.chezpola.fr)

Le prix s'entend hors transport, hors manutention, hors installation, hors perte et casse et hors assurance.

Le prix comprend le nettoyage de la vaisselle par nos soins.

Le transport & l'installation du matériel pourront faire d'un devis complémentaire.

Tout retard sera facturé selon le tarif en vigueur.

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Loueur.

### PRODUITS

Les produits proposés par Chez Pola sont anciens et vintage et dépareillés.

Certains produits peuvent être marqués par le temps, présenter des imperfections et traces d'usure, ce qui n'altère en aucun cas son charme et son authenticité.

Le client loue en pleine conscience des articles d'occasion, de seconde main, chinés.

## NETTOYAGE

La vaisselle est lavée par nos soins.

La vaisselle est à nous rendre sale, dans les bacs prévus à cet effet.

Elle doit être débarrassée de tout déchets, les verres et vases vidés.

Pour rappel, les verres doivent être rendus tête en haut dans les bacs.

Le passage au lave vaisselle des éléments loués est strictement interdits sous peine de détérioration du matériel.

## DÉSIGNATION

Le client donneur d'ordres désigne le locataire.

Le loueur désigne chez Pola.

Le terme « matériel » désigne l'ensemble des pièces et accessoires loués, dont la liste figure sur le devis et la réservation.

Les présentes conditions générales de location s'appliquent à toute location de matériels et prestation de service fournies par Chez Pola auprès de clients.

## INVENTAIRE, PERTE ET CASSE

Un inventaire contradictoire sera effectué en présence du client, à la livraison et à la reprise du matériel loué. Cet inventaire sera contre signé par le client.

En cas d'absence de signature, aucune contestation ne sera admise et seul l'inventaire de Chez Pola fera foi.

Le client s'engage à utiliser le matériel avec soin et diligence, selon les règles de l'art et à respecter toutes prescriptions d'utilisation du matériel (la vaisselle et la verrerie louée étant fragile et ancienne, il est strictement interdit de la passer au lave vaisselle).

Le client s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer.

Pendant la durée de la location du matériel, le client est tenu d'assurer l'entretien du matériel et de le protéger contre toute dégradation et notamment contre le vandalisme, les intempéries, le vol. Le matériel manquant ou cassé sera facturé au client au tarif de remplacement en vigueur.

## PERTE ET CASSE

Le matériel manquant / cassé, constaté sur l'inventaire en fin de location sera facturé sur la base du tarif en vigueur de Chez Pola.

La facture de perte et casse devra être réglée en sus de la facture de location.

Tarif unitaire, en euros et HT (entreprise non soumise à la TVA selon l'article 293 B du CGI).

- Grande assiette : 5€
- Petite assiette : 4€
- Assiette à pain / sous tasse à thé : 3€
- Gobelet : 3€
- Verre à pied : 3€
- Flute : 3€
- Couvert : 2,5€
- Carafe : 12€
- Distributeur à boisson : 25€
- Plat à tarte / quiche : 10€
- Plat ovale : 10€
- Plat creux : 10€
- Soupière : 20€

- Compotier : 10€
- Pique fleurs, grand modèle : 15€
- Pique fleurs, petit modèle : 10€
- Mignonette : 3€
- Vase : 10€
- Soliflore : 5€
- Dame Jeanne, grand modèle : 70€
- Dame Jeanne, modèle moyen : 40€
- Dame Jeanne, petit modèle : 20€
- Théière / pot à lait / boîte en fer : 12€
- Tasse + sous tasse : 4€
- Valise, grand modèle : 70€
- Valise, modèle moyen : 40€
- Valise, petit modèle : 20€
- Valise, plan de table : 50€
- Casier à bouteilles de limonade : 30€
- Casier à bouteille Coca Cola : 120€
- Appareil photo Kodak : 20€
- Appareil photo Polaroid : 40€
- Machine à écrire : 120€
- Miroir, grand modèle : 40€
- Miroir, modèle moyen : 25€
- Miroir, petit modèle : 15€
- Bac de transport : 20€

#### DEPÔT DE GARANTIE

Le client versera un dépôt de garantie dont le montant est fixé à 3 fois le montant de la commande.

Ce montant ne pourra être inférieur à 450€.

Le dépôt de garantie ne produira pas d'intérêt.

Il sera restitué au client après le règlement total de la facture.

Cette garantie est imputable de toutes sommes dues par le client donneur d'ordres, y compris frais de manutention, dégradations, perte et casse, ...

#### MODIFICATION ET ANNULATION

Toute modification ou annulation de commande par le client, doit être notifiée par écrit.

Toute réservation est modifiable jusqu'à 15 jours avant la date de l'enlèvement/livraison.

Le trop versé d'acompte ne sera pas remboursé mais déduit de la facture finale.

En cas d'annulation totale de la commande par le client, moins de 30 jours avant l'enlèvement/livraison, pour quelque raison que ce soit, l'acompte de réservation sera conservé par Chez Pola.

En cas d'annulation totale de la commande par le client, moins de 15 jours avant l'enlèvement/livraison, pour quelque raison que ce soit, le règlement de la totalité de facture sera dû.

#### DEBUT ET FIN DE LA LOCATION

La location prend effet au moment où le matériel est pris en charge par le client donneur d'ordres. Elle se termine lorsque le matériel est restitué à Chez Pola.

## TRANSPORT

Livraison et reprise du matériel par Chez Pola :

La livraison comprend un déchargement et une reprise du matériel au pied du véhicule sauf mention particulière stipulée et facturée sur la réservation.

La manutention non prévue (escaliers, route non goudronnée, ...) et/ou l'attente du place engendrera une facturation complémentaire de 45€HT (entreprise non soumise à la TVA selon l'article 293 B du CGI) par heure et par personne.

Le prix de la livraison ne comprend pas la mise en place du matériel, ni le remballage.

## PROPRIÉTÉ & UTILISATION

Le client s'engage à utiliser le matériel strictement dans des conditions normales d'utilisation, conformément à sa destination initiale et ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer : mauvais conditionnement, absence d'entretien, vandalisme, intempéries...

Le matériel loué reste la propriété exclusive de Chez Pola et ne peut faire l'objet d'un déplacement, sauf accord préalable du propriétaire, ni d'une cession ou d'une sous-location à quelque titre que ce soit.

Le client donneur d'ordres s'interdit également de laisser saisir le matériel par tout tiers et notamment par tout créancier.

Le client s'oblige à faire respecter en toute occasion et par tous moyens le droit de propriété de Chez Pola.

## FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra voir sa responsabilité engagée au titre de l'inexécution de ses obligations si cette inexécution résulte d'un cas de force majeure, à savoir d'un événement imprévisible et insurmontable tels incendie, catastrophe naturelle, grève, interruption du travail ou des moyens de télécommunication, épidémie ou pandémie, fait du prince ou toute autre cause échappant à leur contrôle, à condition que la partie invoquant un cas de force majeure en notifie à l'autre l'existence, en l'argumentant, et ce dans un délai de 48 heures à compter de la survenance de cet événement. En cas de force majeure et de notification faite dans le délai précité, la location du matériel sera suspendue. Si à l'issue d'un délai de quarante-huit 48 heures, la location ne peut être exécutée et/ou poursuivie, la location du matériel prendra fin.

Si l'événement est totalement annulé en raison de fermeture administrative des lieux de réception ou l'interdiction de rassemblements, Chez Pola s'engage à rembourser l'intégralité des sommes perçues.

Si l'événement du client est reporté à une date ultérieure, l'acompte versé à Chez Pola sera conservé sous réserve de disponibilité du matériel à la nouvelle date.

## RESPONSABILITÉ

Durant la location, de la mise à disposition à la restitution, la responsabilité du matériel, sa garde matérielle et juridique sont transférées au client. De ce fait, le client devient responsable des dommages causés au matériel et des accidents qui pourraient arriver en cas de mauvaise utilisation. Chez Pola décline toute responsabilité du fait des accidents qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation des matériels loués. Chez Pola n'est aucunement responsable de la disponibilité et/ou de l'accessibilité du lieu de livraison du matériel.

## EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Chez Pola ne pourrait être tenu pour responsable de l'inexécution des prestations ou pour des retards d'exécution en raison d'événements exceptionnels ou de forces majeures tels que accidents, attentats, grèves, intempéries, catastrophe naturelle, grève, pandémie, épidémie, fait du prince ou toute autre cause échappant à son contrôle. En pareille hypothèse, aucune indemnité ne pourrait être réclamée à Chez Pola à quelque titre que ce soit.

## CLAUSE RÉSOLUTOIRE ET DE PROPRIÉTÉ

A l'expiration de la durée de location prévue au contrat, en cas de non-restitution, le client devient dépositaire du matériel au sens de l'article 1915 du Code Civil, et il n'a droit, ni de s'en servir, ni d'en disposer, à quelque titre que ce soit. Le client donneur d'ordre reste en tout état de cause responsable du matériel loué. La restitution du matériel est obligatoire à l'expiration de la période de location prévue sous les peines prévues par l'article 314-1 du nouveau code pénal, sans qu'il y ait lieu d'adresser une nouvelle mise en demeure par lettre recommandée avec accusée réception et sans que le client donneur d'ordre puisse invoquer un quelconque empêchement. En cas de vente du matériel, le loueur reste propriétaire de la marchandise jusqu'à son entier règlement.

## JURIDICTION

Tout litige qui pourrait naître de l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de location est soumis au droit français.

En cas de contestation, seul le Tribunal de Commerce dont dépend Chez Pola sera compétent.

Le présent document établit les conditions générales de location par la micro-entreprise, représentée par Marion Lamirand (SIRET en cours d'immatriculation, nom d'enseigne : Chez Pola), située au 301 chemin linter, 06220 Vallauris, de location de vaisselle ancienne chinée, de décoration vintage et de petits mobiliers, au client donneur d'ordre.

Le versement d'acompte vaut acceptation de ces conditions générales.